

Crédit photo : Michel Allard

**26<sup>e</sup>  
ÉDITION**

FESTIVAL  
DES ARTISANS DE  
SAINTE-MARCELLINE

# CAHIER D'INFORMATION

19 et 20 septembre 2026

- Métiers d'art
- Agroalimentaire
- Artistes peintres
- Restaurateurs
- Auteurs
- Jeunes artisans





Vous trouverez dans ce document les outils et renseignements dont vous avez besoin pour déposer votre candidature pour l'édition 2026 du Festival des artisans de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

**10 février au 15 avril 2026**

Période d'appel de candidatures pour participer à cet événement.

**15 avril :** Tous les documents doivent avoir été acheminés.

**Avril : Analyse** des dossiers

Les artisans sélectionnés seront **dévoilés** aux artisans.

**15 mai : Le paiement** doit être reçu à la municipalité avant minuit.

**Aucun délai ne sera accordé, nous serons dans l'obligation de refuser votre participation.**

- Chèque
- Carte de crédit
- À l'hôtel de ville
- Téléphone

Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
500 rue Principale  
Sainte-Marcelline-de-Kildare  
(Québec) J0K 2Y0

450 883-2241  
[ste-marcelline.com](http://ste-marcelline.com)

# Procédures d'admission

## **Documents à déposer - Constitution du dossier - Envoi courriel**

**[culture@ste-marcelline.com](mailto:culture@ste-marcelline.com)**

Pour que le dossier soit considéré complet, le comité organisateur du Festival doit avoir en sa possession les documents suivants :

### **Curriculum vitae**

Votre curriculum vitae doit comporter :

- Une description du métier d'art que vous pratiquez.
- Votre expérience dans ce domaine.
- La nature des activités pratiquées ainsi que le temps consacré à cette pratique.
- Vos formations et perfectionnements.
- Vos distinctions, bourses ou autres mérites qui vous ont été décernés.

### **Documents visuels**

- ✓ Vous devez fournir entre **cinq et dix photos** de vos œuvres produites.
- ✓ Nous demandons aussi avoir vos **liens de vos médias sociaux et votre site web**.
- ✓ Une photocopie du **permis** pour vente délivré par le **MAPAQ et/ou Alcool**  
**Le permis devra aussi être affiché à votre emplacement lors de l'événement.**
- ✓ **Paiement**

Vous devez envoyer un **chèque postdaté en date du 15 mai 2026,**  
**Libellé au nom de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare,**  
au montant correspondant à la situation de l'artisan.  
500 rue Principale, Sainte-Marcelline-de-Kildare (Québec) J0K2Y0

- ✓ **Formulaire d'inscription (en ligne uniquement)**  
**<https://forms.gle/XJCjcQ1zFDbYyYoX6>**

### **En ligne :**

Sur le site internet de la Municipalité, un formulaire est disponible dans la section Festival des artisans.

Sur notre page Facebook, Festival des artisans de Sainte-Marcelline-de-Kildare.  
**[www.facebook.com/FestivalDesArtisans](https://www.facebook.com/FestivalDesArtisans)**

Frais d'inscription au Festival des artisans pour l'édition 2026

**Les taxes sont incluses.**

229.95 \$	Métiers d'art résidents de Sainte-Marcelline-de-Kildare
344.93 \$	Métiers d'art non-résidents
287.44 \$	Agroalimentaire résidents de Sainte-Marcelline-de-Kildare
431.16 \$	Agroalimentaire non-résident
517.39 \$	Aire de restauration
402.41 \$	Chapiteaux duo en métiers d'art (à l'extérieur du grand chapiteau)
183,96 \$	Auteurs
201,21 \$	Artistes peintres
68.99 \$	Jeunes artisans
<b>28.74 \$</b>	<b>Électricité supplémentaire</b> <b>Il est obligatoire d'indiquer vos besoins électriques dans le formulaire d'inscription. Sans cette information, aucune alimentation électrique ne sera disponible à votre kiosque.</b>

Le tarif inclus

- Un kiosque de 8 X 10
- Une prise électrique **sur demande seulement**
- Un service de surveillance par des gardiens de sécurité, de soir et de nuit
- Animations
- Entretien ménager
- Agent médical
- La publicité et autres types de visibilités

**En cas d'annulation de la part de l'artisan, aucun remboursement ne sera effectué.**

**La Municipalité se réserve le droit de refuser l'accès à un artisan si les frais ne sont pas entièrement acquittés en date du 15 mai 2026.**

Advenant une non-sélection du dossier de candidature, la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare retournera le chèque de l'artisan dans les dix (10) jours suivant le dévoilement, prévu en avril.

Les reçus d'inscriptions sont émis **sur demande**.

## **Comité de sélection - Analyse des dossiers déposés**

Au début du mois d'avril, un comité de sélection procédera à l'étude de tous les dossiers de candidature reçus.

Les critères d'analyse retenus :

- La qualité esthétique des réalisations artistiques.
- La maîtrise des procédés artistiques et techniques de la discipline.
- L'originalité des œuvres et l'innovation dans la pratique.
- La valeur ajoutée des produits, matières et matériaux utilisés.
- Produits faits à la main.
- Produits découlant de la transformation de la matière.
- Produits originaux transformés localement.
- Mise en valeur de matières premières de grande qualité dont la provenance est québécoise ou du pays d'origine.

**Contingence : Pour maintenir une offre variée à ses festivaliers, le comité de sélection se réserve le droit de limiter les inscriptions dans certains domaines.**

## **Les engagements de l'artisan**

- ✓ L'artisan doit être présent à son kiosque tous les jours du Festival, soit le samedi et le dimanche aux heures d'ouverture de l'événement (de 9 h 30 à 17 h), et ce même en cas de pluie.
- ✓ La personne présente au kiosque doit être en mesure d'expliquer l'histoire des œuvres à vendre ainsi que les techniques artisanales de fabrication utilisées.
- ✓ L'artisan convient de dégager le Festival des artisans de Sainte-Marcelline-de-Kildare ainsi que la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, ses administrateurs, ses employés, ses sous-traitants et ses bénévoles de toutes responsabilités quant aux pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux biens de l'artisan ainsi qu'à toute blessure corporelle que pourraient subir les employés, invités ou toutes autres personnes relativement à l'occupation ou à l'utilisation des lieux loués.
- ✓ L'artisan autorise les organisateurs du Festival à prendre des photos pendant l'événement et à les utiliser dans les médias ainsi que logo et information publique. De même, il consent à ce que tout le matériel audio et/ou visuel recueilli lors de l'événement demeure la propriété de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.
- ✓ L'artisan s'engage à respecter ses pairs ainsi que tous les bénévoles travaillant lors du Festival. Si l'organisation du Festival juge qu'il y a eu un manque de respect suffisamment grave pour justifier une intervention, celui-ci se réserve le droit d'expulser l'artisan sans aucun préavis ni remboursement.

**Politique de dégustation gratuite des aliments : toutes les bouchées ou les petits formats de breuvage doivent être offerts gratuitement pour la dégustation.**

## Informations techniques

- ✓ Tous les kiosques sont installés sous un chapiteau ou emplacement de 8 X 10, et comprennent **une chaise, une table et une prise électrique sur demande.**
- ✓ Des frais supplémentaires sont à prévoir pour certains besoins électriques supplémentaires, notamment pour les kiosques en agroalimentaire. À cet effet, il est important de remplir consciencieusement la section **Électricité** de la fiche d'inscription.
- ✓ Si un présentoir est utilisé, celui-ci doit respecter les limites de l'emplacement alloué et doit être solidement installé.
- ✓ Le Festival des artisans de Sainte-Marcelline-de-Kildare se réserve le droit de choisir l'emplacement de chaque artisan. Aucun emplacement spécifique ne sera garanti.
- ✓ Le kiosque doit être identifié au nom de l'artisan ou de l'entreprise et le numéro de kiosque doit être également visible en tout temps.
- ✓ La surveillance des kiosques est assurée par des agents de sécurité et débute dès la fermeture des portes. De même, pour tous cas de vols ou bris, le Festival et la Municipalité ne peuvent être tenus responsables.
- ✓ Des aires de restauration sont disponibles sur les trois sites afin que les artisans puissent se procurer aliments et boissons. Il y aura aussi des bénévoles attitrés qui circuleront sur les sites avec des collations, des repas et des breuvages pour les artisans à prix abordables.
- ✓ Une trousse d'information est remise à chaque artisan lors de son arrivée, comprenant les bracelets d'identification (maximum quatre par kiosque), le code Wifi, le plan du site, le numéro de kiosque et une feuille suggestions/commentaires à retourner aux organisateurs du festival.

## **Horaire pour l'installation des kiosques**

- ✓ L'installation des kiosques se fera seulement le **vendredi entre 10 h et 18 h.**  
**Aucune voiture n'aura accès aux sites les journées du Festival.**
  
- ✓ Les kiosques doivent être complètement installés de même que les artisans doivent être prêts à accueillir les festivaliers dès **9 h 30 le samedi et le dimanche.**
  
- ✓ Les kiosques devront être **fermés à 17 h 30 le samedi et le dimanche.**  
Il est interdit de sortir avant la fermeture du dimanche.

## **Stationnement**

- ✓ Aucun stationnement ne sera attribué aux artisans ni aux visiteurs.

## **Communications et événements médiatiques**

**Le Festival bénéficie d'une couverture médiatique ayant un impact majeur. Une vaste campagne publicitaire et de relations publiques a été élaborée pour obtenir la plus grande visibilité, afin d'attirer un maximum de visiteurs.**

- Messages publicitaires à la radio
- Présence active sur les réseaux sociaux
- Communiqués de presse
- Budget publicitaire sur Facebook
- Panneaux aux entrées de Sainte-Marcelline-de-Kildare et municipalités avoisinantes
- Conférence de presse
- Entrevues à la radio
- Dépliant du Festival
- Publicité sur les panneaux numériques (près des Galeries Joliette)

**Tous les artisans sont invités à partager l'événement sur leurs médias sociaux**

**Seul, nous allons plus vite et ensemble, nous allons plus loin !**

Si vous avez des questions, consultez le document Questions et réponses, ci-dessous

Le Festival des artisans de Sainte-Marcelline-de-Kildare se réserve le droit de retirer le privilège d'exposer à un artisan qui ne respecterait pas les règles exposées dans ce document, et ce, sans remboursement.